

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
31 mai 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

2023D064

**OBJET :**  
**08. SYNDICAT**  
**INTERCOMMUNAL**  
**D'ÉNERGIE DES**  
**COMMUNES DE**  
**FLANDRE.**  
**RÉALISATION DE**  
**TRAVAUX**  
**D'EFFACEMENT ET**  
**D'ENFOUISSEMENT**  
**DES RÉSEAUX RUE**  
**ORPHÉE VARISCOTTE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 22.06.2023

ID : 059-219904004-20230609-1023D064-35



L'an deux mil-vingt-trois, le neuf JUIN à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :**

M. DELVOYE Philippe **donnant procuration** à M. CITERNE Joël  
Monsieur TREDEZ Alain **donnant procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Vu les statuts du SIECF,

Vu le contrat de concession conclu entre le SIECF et ENEDIS pour la distribution publique d'électricité le 21 novembre 2018,

Vu les délibérations du comité syndical du SIECF relatives aux travaux dits d'article 8 et aux travaux d'enfouissement et effacement des réseaux,

Monsieur le Maire de la commune de Merville rappelle que la commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple.

A ce titre, il exerce une compétence d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, il est propriétaire des réseaux basse et moyenne tension. Il a confié l'exploitation de ce réseau électrique à ENEDIS, par le biais d'un traité de concession.

Le SIECF exerce également sur le territoire de la commune, les compétences éclairage public (option A ou B) et télécom numérique.

Ensuite, Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité le SIECF pour la réalisation de travaux d'effacement et d'enfouissement rue Orphée Variscotte. Ces travaux d'effacement et d'enfouissement entrent dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession signé entre le SIECF et ENEDIS.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF et la maîtrise d'œuvre par les services techniques du SIECF.

Monsieur le Maire rappelle que les aménagements en matière de voirie, sont à la charge de la Commune et/ ou de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIECF a donné un accord de principe pour la réalisation de ces travaux d'effacement et/ ou d'enfouissement des réseaux. Le montant maximum des travaux est fixé à 210 028 € HT.

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

22.06/2023

ID : 059-215904004-20230609-2023D064 DE



.../...

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

**OBJET : 08. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE. RÉALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT ET D'ENFOUSSEMENT DES RÉSEAUX RUE ORPHÉE VARISCOTTE.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner un accord définitif pour la réalisation de ces travaux.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve définitivement le projet exposé dans présente délibération,
- donne un accord définitif pour la prise en charge, par la commune, de la part résiduelle qui se décompose ainsi :

	Cout total prévisionnel des Travaux (en € HT)	Cout total prévisionnel des Travaux (en € TTC)	Part à charge prévisionnelle de la commune (en € HT)
Réseau de distribution publique d'électricité	92 200 €	110 640 €	92 200 €
Réseau télécom numérique	68 828 €	82 593,60 €	68 828 €
Réseau et matériel éclairage public	49 000 €	58 800 €	49 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 028 €</b>	<b>252 033,60 €</b>	<b>210 028 €</b>

- précise que cette participation sera prise en charge par le budget communal,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président du SIECF relative à la réalisation de ces travaux et à leur prise en charge,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,
- note que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la commune.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.